



Paris, le 23 octobre 2019,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evaluation des impacts des pesticides sur les abeilles : les Eurodéputés infligent un revers à la Commission et aux Etats membres en refusant d'entériner le maintien de standards d'évaluation des pesticides scandaleusement bas. Un immense soulagement pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Aujourd'hui, le mercredi 23 octobre 2019 à Strasbourg, les parlementaires européens se sont opposés, à une écrasante majorité, à la proposition de la Commission européenne de maintenir des règles d'évaluation totalement obsolètes des impacts des pesticides sur les abeilles. C'est un immense soulagement pour le monde de l'apiculture !

Rappel des faits :

En 2012, l'agence européenne de sécurité alimentaire, l'EFSA, a pointé du doigt les « faiblesses majeures » de l'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles.

L'année suivante, en conséquence de son avis de 2012 et pour aligner l'évaluation sur les nouvelles exigences réglementaires¹, l'EFSA a fait une proposition de nouveau document d'orientation contenant les méthodes à mettre en œuvre pour évaluer les effets des pesticides sur les abeilles domestiques et sauvages, notamment en ajoutant la toxicité chronique, larvaire et les effets sublétaux des pesticides.

Depuis 2013, soit depuis 6 ans, la Commission n'est pas parvenue à faire avaliser ce document de l'EFSA par les Etats membres de l'Union européenne.

Fin 2018 et courant 2019, pour aboutir sur ce dossier et afin d'obtenir un consensus parmi les Etats, elle a progressivement amputé le document de l'EFSA de ses avancées majeures. Commission et Etats membres se sont ainsi mis d'accord :

- Pour ne pas évaluer la toxicité chronique des effets des pesticides sur les abeilles, alors que selon l'EFSA, la toxicité à long terme peut dépasser les prédictions fondées sur les essais à court terme ;
- Pour ne pas évaluer les impacts sur les abeilles sauvages, alors que des tests sont disponibles pour certaines espèces et que l'on connaît le déclin alarmant des pollinisateurs sauvages.

Les Etats membres et la Commission ont donc fait sciemment le choix d'occulter tout un pan des connaissances scientifiques actuelles bien que le règlement sur les pesticides exige de fonder les décisions sur « l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques ».

C'est cet arbitrage scandaleux que la Commission a soumis au Parlement européen et qui a fait l'objet d'un vote décisif aujourd'hui à Strasbourg. Nos Eurodéputés ont ainsi refusé de valider les évolutions réglementaires insuffisantes proposées par la Commission (533 voix pour l'objection – 67 contre – 100 abstentions). Ils ont également demandé à la Commission et aux Etats de revoir leur copie « sans tarder » en incluant toxicités chronique et larvaire pour les abeilles et la toxicité pour les abeilles sauvages.

¹ Règlement 1107/2009 : son annexe II exige notamment l'absence d'effets inacceptables aigus ou chroniques sur la survie et le développement des colonies, compte tenu des effets sur les larves d'abeille et le comportement des abeilles.



Paris, le 23 octobre 2019,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commentaires de l'UNAF :

Selon une étude allemande de 2017, 75% des populations d'insectes volants ont disparu en un quart de siècle. Et chaque année, les apiculteurs subissent un taux annuel de mortalités de leurs colonies de 30% en moyenne.

Face à cette proposition inacceptable de la Commission, le Parlement européen a donné une réponse à la hauteur des enjeux, pour la biodiversité et pour la pollinisation de notre alimentation. Depuis plusieurs mois, apiculteurs et ONG environnementales faisaient face avec désolation à un processus décisionnel opaque vidant de sa substance le document le plus abouti à ce jour pour évaluer les impacts des pesticides sur les abeilles.

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF, « le Parlement européen siffle enfin la fin de ce jeu de dupes, dans lequel les pouvoirs publics auraient voulu continuer de faire croire que les pesticides étaient correctement évalués. C'est une victoire pour l'apiculture, mais la Commission doit encore la concrétiser. C'est aussi une victoire pour la démocratie et la transparence des décisions. »

Contacts presse :

- Gilles Lanio, Président de l'UNAF, 06 04 17 51 03
- Anne Furet, Chargée de projet Environnement de l'Abeille, 06 28 20 76 10